

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC174

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
 Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
 M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	29 999 999
Augmentation inconditionnelle des crédits alloués aux sociétés de l'audiovisuel public <i>(ligne nouvelle)</i>	29 999 999	0
TOTAUX	29 999 999	29 999 999
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de transférer les crédits du programme de transformation à un nouveau programme dédié à l'augmentation inconditionnelle des crédits alloués aux sociétés de l'audiovisuel public. Par cet amendement, le groupe GDR souhaite manifester son opposition à la mise en place d'un part variable dans les crédits destinés à l'audiovisuel public. En effet, ce programme traduit une logique de conditionnalisation du financement de l'audiovisuel public contraire à sa nécessaire indépendance.

Ce nouveau programme est abondé de 29 999 999 d'euros en AE et CP.

Les crédits sont prélevés sur les actions 01,02,03,04 et 05 du programme 383.